

Formation initiale des membres du CSE - En Santé, Sécurité et Conditions de travail (SSCT)

Durée :	5.0 jour(s)
Objectifs :	<p>Être capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développer l'aptitude des élus à déceler et mesurer les risques professionnels • Développer la capacité des élus à analyser les conditions de travail • Initier les élus aux méthodes et procédés à mettre en œuvre pour prévenir les risques professionnels et améliorer les conditions de travail
Public :	<ul style="list-style-type: none"> • Tout collaborateur de l'entreprise.
Prérequis :	<ul style="list-style-type: none"> • Aucun.
Modalités et moyens pédagogiques	<p>Méthodologie basée sur l'alternance de cours théoriques et techniques autour de mises en situation pratiques. Travail sur le Document unique des participants s'il est possible pour eux de le porter en formation.</p> <p>Salle de formation équipée de dispositif vidéo Grand Ecran</p> <p>Portail web: maformation.vaelia.fr</p>
Modalités d'évaluation	Auto évaluation des acquis, exercices pratiques et/ou échanges avec le formateur.
Moyens d'encadrement	Un formateur expert dont les compétences ont été validées par des diplômes et/ou testées et approuvées par l'éditeur et/ou Vaelia.
Satisfaction globale :	<p>/5</p> <p><i>Calculée à partir des évaluations stagiaires sur les 12 derniers mois.</i></p>

Identifier les enjeux et les acteurs de la santé et sécurité au travail

- Anticiper les impacts de la santé et sécurité au travail.
- Connaître les responsabilités de l'employeur en matière de prévention.
- Analyser les neuf principes de prévention.
- Solliciter les acteurs internes et externes à l'entreprise.
- Évaluer l'opportunité de créer une CSSCT.

Maîtriser le rôle et le fonctionnement du CSE en matière de SSCT

- Cerner le rôle et les attributions en matière de prévention des risques professionnels.
- Organiser les réunions CSE sur la SSCT.
- Appliquer les modalités d'utilisation des heures de délégation, déplacement, circulation et affichage.
- Recourir à la formation et à la protection des représentants du personnel. Délit d'entrave.
- Faire appel à une expertise en qualité du travail et de l'emploi.

Repérer les risques psychosociaux

- Distinguer dangers, dommages et risques professionnels.
- Évaluer les risques, les identifier et les hiérarchiser.
- Proposer des mesures de prévention.

Comprendre les risques psychosociaux

- Recenser les facteurs de risques psychosociaux.
- Distinguer les niveaux de prévention : primaire, secondaire et tertiaire.
- Appliquer le cadre réglementaire de la prévention des risques psychosociaux.
- Repérer les risques psychosociaux.
- Comprendre les mécanismes du stress au travail et ses conséquences sur la santé.
- Agir en cas de situation de harcèlement.

Comprendre les risques physiques (partie ergonomique)

- Approche ergonomique de l'organisation des postes de travail
- Les TMS (Troubles Musculo Squelettiques)
- Aménagement des postes de travail administratif

Identifier les accidents du travail et les maladies professionnelles

- Définition de l'accident de travail et celui de trajet.
- Reconnaissance de la maladie professionnelle.
- Suivre les indicateurs de la santé et sécurité au travail.
- Analyser les accidents par la méthode de l'arbre des causes.

Promouvoir la prévention des risques et l'amélioration des conditions de travail

- Réaliser des inspections et des enquêtes.
- Analyser les postes de travail en tenant compte du travail réel.
- S'appuyer sur le document unique et le plan de prévention.
- Intervenir en cas de danger grave et imminent.
- Analyser les documents de la prévention.
- Proposer des mesures